



ASSOMAX1993

Association des Familles, Proches et Ami-e-s de Victimes des Nouvelles Drogues de Synthèse (NDS/NPS)

Association loi 1901 — RNA : W751281647

SIRET 103 377 073 00012

Adresse : 14 rue Lagille, 75018 Paris

Email : contact@assomax1993.fr

Site : <https://assomax1993.fr>

Paris, le 6 juin 2026

Lettre recommandée avec accusé de réception

À l'attention de :

Monsieur Laurent Nuñez
Ministre de l'Intérieur
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08

Objet : Demande urgente de rendez-vous – Égalité territoriale des enquêtes et de l'accompagnement des familles confrontées aux décès liés aux drogues

Monsieur le Ministre,

Je me permets de solliciter un rendez-vous avec vous personnellement, au nom d'ASSOMAX, association regroupant des familles, proches et ami-e-s confrontés aux conséquences des nouvelles drogues de synthèse, du chemsex et des décès liés aux substances psychoactives.

Depuis plusieurs mois, notre association recueille les témoignages de familles provenant de territoires différents. Malgré la diversité des situations, un constat revient avec une régularité préoccupante : les proches ne semblent pas bénéficier partout du même niveau d'accompagnement, de lisibilité des démarches, d'information ou d'investigation concernant les circonstances ayant conduit au décès.

Le 13 mai 2026, ASSOMAX a saisi par courrier recommandé le Défenseur des droits et le Ministère de la Justice afin d'attirer leur attention sur les inégalités territoriales observées par les familles confrontées à ces drames.

Le 4 juin 2026, le Défenseur des droits nous a répondu en indiquant que les éléments transmis contribueraient à alimenter ses réflexions et ses priorités d'action.

Par ailleurs, plusieurs fédérations et associations nationales ont récemment saisi le Premier ministre afin d'alerter sur les dommages humains, sanitaires et sociaux liés aux drogues et sur la nécessité de renforcer la visibilité des situations les plus graves observées sur le terrain.

Au fil de ces échanges, une préoccupation revient avec insistance parmi les familles : celle des circonstances entourant les décès et des investigations réalisées après ceux-ci.

De nombreux proches peinent à comprendre pourquoi des situations parfois comparables semblent faire l'objet de niveaux d'investigation différents selon les territoires. Certains dossiers donnent lieu à des investigations approfondies concernant la fourniture des substances, les livraisons, les échanges numériques, les réseaux impliqués ou les responsabilités susceptibles d'avoir contribué au décès. D'autres familles décrivent au contraire une impression de faible lisibilité et de compréhension incomplète des circonstances ayant conduit au drame.

Sans remettre en cause l'indépendance de l'autorité judiciaire ni le travail des enquêteurs, nous considérons qu'une réflexion mérite aujourd'hui d'être engagée sur l'égalité territoriale des investigations menées lorsqu'un décès survient dans un contexte de consommation de substances.

Les familles souhaitent comprendre. Elles souhaitent savoir d'où provenaient les produits, comment ils circulaient, qui les fournissait et si certains comportements ou certaines organisations ont pu contribuer à la survenue du décès.

Cette attente est aujourd'hui centrale pour les proches que nous accompagnons.

Elle intervient dans un contexte où la lutte contre le narcotrafic constitue une priorité nationale affichée par les pouvoirs publics. Chaque jour, les services de l'État luttent contre des réseaux qui tirent profit de la circulation de substances illicites sur le territoire français. Les familles que nous représentons sont confrontées à la conséquence ultime de ces trafics : des décès, des overdoses, des hospitalisations graves, des troubles psychiatriques majeurs et des vies durablement brisées.

Dans ce contexte, elles s'interrogent sur la capacité collective à remonter les filières lorsque ces trafics aboutissent à la mort d'une personne.

Notre démarche ne vise pas les témoins de bonne foi, les proches présents lors des faits ou les personnes qui sollicitent les secours. Au contraire, nous considérons qu'une personne qui appelle les secours, transmet des informations utiles ou coopère avec les enquêteurs contribue à la protection des vies humaines et à la manifestation de la vérité.

Les familles considèrent qu'il est possible de mieux protéger les personnes qui signalent une urgence tout en renforçant la capacité des enquêteurs à identifier les fournisseurs, les intermédiaires, les réseaux de distribution et les acteurs qui tirent profit de la circulation de substances particulièrement dangereuses.

Au-delà de la question de l'accompagnement des proches, notre demande porte donc sur une meilleure égalité territoriale des réponses apportées aux familles confrontées à un décès lié aux drogues, ainsi que sur une réflexion concernant les moyens de garantir un examen approfondi des circonstances ayant conduit au décès, notamment lorsque des éléments de fourniture ou de trafic apparaissent.

Compte tenu du caractère national de cette question, des échanges déjà engagés avec plusieurs institutions de la République et du nombre croissant de familles concernées, nous souhaiterions pouvoir vous présenter personnellement ces constats et échanger avec vous sur les pistes d'amélioration susceptibles d'être envisagées.

Vous trouverez ci-joint les différents documents permettant d'éclairer le contexte de notre démarche.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Pierre Bain

Les Familles, Proches, et Ami.es de Victimes des NDS/NPS et Monsieur Bain Pierre, Président